

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- afférents au conseil municipal : 15
- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 13

Séance du 04 mars 2020

L'an deux mille vingt

Et le quatre mars à vingt heures trente

Date de la convocation : 27/02/2020

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : Laurent BERNAT, Adeline BOUDOU-THERON, Patrick CADENET, Marie-Claude DECUP-CAUMES, Philippe DOMENGE, Vivien GUIRAUD, Bernard LAFFOND, Viviane RAMONDENC, Alain RASCOL, Nathalie RICARD, Naudy ROUX

Absent(e) s excusé (e)s : Elodie ALINAT, Sandrine FAVRE, Jean-François ROUSSET

Procuration : Elodie ALINAT à Patrick RIVEMALE

Secrétaire de séance : Viviane RAMONDENC

Objet de la délibération n°12-2020

Séjour pédagogique de l'Ecole du Rougier : attribution d'une participation financière

Les classes de CP/CE1 de l'école du Rougier ont effectué un séjour pédagogique classe de mer au Grau d'Agde du 8 au 10 mai 2019.

La commune n'a pas versé à ce jour sa participation financière au prestataire et il convient de régulariser cette situation.

Monsieur le Maire propose qu'une participation financière soit attribuée et versée directement au prestataire du séjour à hauteur de 798 euros. Monsieur le Maire précise que les crédits budgétaires nécessaires seront inscrits au budget primitif de 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- **De verser** une participation financière de 798 euros directement au prestataire du séjour
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget primitif de 2020, article 6574.

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents,
Pour copie conforme.*

*Le Maire,
Patrick RIVEMALE*

